

ÉDITORIAL

Nouveaux publics, nouveaux partenaires...



Ce volume de la revue *Éducation relative à l'environnement* est plus que jamais un ouvrage partenarial. Avec un tel sujet, cela s'imposait en effet.

**Jean-Étienne
Bidou**

*Ifrée-ORE,
IUFM*

Poitou-Charentes

Rappelons que l'histoire de cette revue est elle-même celle d'un partenariat. C'est en 1997, lors du forum francophone Planèt'ERE que le projet de construire une revue en langue française afin de stimuler la recherche en éducation relative à l'environnement (ERE ou ErE) et de favoriser la réflexion sur les activités et les stratégies dans ce domaine, voit le jour. Deux institutions universitaires, Université du Québec à Montréal (UQAM) et la Fondation Universitaire Luxembourgeoise (FUL, Belgique) fondent la revue, auxquelles s'agrègent ensuite l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (Ifrée, France) et l'Institut du Sahel (Mali). Un des aspects originaux de cette entreprise est que chaque institution prend en charge, à tour de rôle, la responsabilité de la revue. Le premier volume, consacré à la recherche en ERE, a été dirigé par l'UQAM, le second traitant de l'évaluation en ErE a été mené à bien par la FUL ; ce troisième volume a été préparé par l'Ifrée-ORE¹.

À la différence des deux premières institutions, l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement n'est pas un établissement universitaire. Fondé en 1995, l'Ifrée est une structure légère ayant pour but de promouvoir une culture environnementale auprès de tous les acteurs économiques et sociaux. Mais, malgré sa taille plus réduite que celle de ses partenaires, il apporte à la revue les atouts qui viennent de sa spécificité. L'Ifrée a été créé pour

faire le lien entre les structures déjà en place, développer des réseaux partenariaux, établir des passerelles entre éducation formelle et non formelle, toucher des thématiques et des publics nouveaux. En matière de recherche, un de ses buts est d'assurer le lien entre la recherche et les praticiens au sein de l'éducation à l'environnement.

Cette tâche est importante ; et elle rejoint les souhaits exprimés dès la fondation de la revue. Celle-ci est destinée à valoriser la recherche en ErE, qu'elle provienne de travaux universitaires ou bien de ceux des praticiens dès lors qu'ils s'engagent dans un processus réflexif rigoureux. Pour favoriser ces contacts, l'Ifrée a organisé un colloque à Poitiers, en mai 2000, et une bonne partie des articles de ce volume est issue des communications qui ont été faites à cette occasion. C'est une de nos fiertés de constater qu'un certain nombre d'articles nous viennent d'auteurs qui travaillent dans des associations, sur le terrain, et qui se sont prêtés avec intérêt à la démarche de la recherche.

Quel que soit le domaine, le contact entre chercheurs et praticiens est mutuellement bénéfique. L'échange amène le chercheur à préciser ses problématiques et à développer d'autres axes de recherches. Pour les praticiens, le bénéfice est également évident puisqu'ils peuvent trouver dans les résultats des travaux des « chercheurs » concepts, méthodes et outils qui les soutiendront dans leurs pratiques.

À ces avantages généraux s'ajoute le fait qu'en ErE, l'objet de recherche est, suivant le terme de Louis Goffin, un « objet partagé ». La participation active d'autres acteurs comme les commanditaires, les collaborateurs, le public concerné permet un réajustement permanent des objectifs et des méthodes tandis qu'une stratégie de communication résolument mise en place entre les acteurs permet de clarifier leurs présupposés, et éventuellement de modifier leurs attitudes. Dès lors, le rapport avec les praticiens n'est plus seulement avantageux, il est nécessaire.

Enfin, dans le cas particulier du thème de ce volume, « nouveaux publics, nouveaux partenaires », ces contacts ont été d'autant plus fructueux que le sujet abordé explorait en partie le domaine de l'éducation non formelle où les praticiens sont souvent engagés et qui est actuellement en mutation rapide.

En effet, le contexte de l'éducation à l'environnement se modifie. Si l'éducation à l'environnement peut être pratiquée dans des contextes très divers, le domaine scolaire a été étudié, pour le moment, de façon privilégiée. Or, les champs d'action s'étendent rapidement du fait même de l'ouverture de l'école, de l'amplification des actions liées au milieu associatif, de la multiplication des initiatives en partenariat avec une grande variété d'opérateurs économiques et de la sensibilisation accrue des citoyens aux enjeux environnementaux. Pour

n'en citer que quelques-uns qui ont été abordés dans cet ouvrage : le domaine de l'entreprise ou des grands corps de l'État, où l'éducation à l'environnement peut notamment entrer par le biais de la formation professionnelle ou des démarches de certification de qualité environnementale ; celui des collectivités territoriales qui interviennent souvent dans le financement d'actions éducatives mais qu'une plus grande implication dans ces projets pourrait engager de façon plus large dans une approche écocitoyenne ; celui de l'aide aux pays en développement, ou encore celui de l'insertion des jeunes où l'éducation à l'environnement peut évidemment accomplir sa fonction sociale.

En même temps que le concept d'environnement s'élargit avec la prise en compte de la notion de développement humain et social, la diversification des publics modifie les pratiques. On passe du public scolaire au grand public, ou à des publics ciblés, fonctionnant avec d'autres logiques. On touche les domaines du développement durable, celui de la bonne gouvernance, très fortement liés à l'éducation à l'environnement sans toutefois se confondre totalement.

Aussi, l'ouverture à de nouveaux publics rend bien sûr nécessaire de mener une réflexion sur le caractère et les modalités des actions en éducation à l'environnement auprès de ces publics, mais en retour, elle impose une réflexion sur la nature de l'éducation à l'environnement.

L'ouverture à ces nouveaux publics s'est généralement faite sur le mode du partenariat. C'était une démarche dictée par le terrain. L'environnement devenant de plus en plus un enjeu économique et social, il est l'affaire de tous. L'école, en s'ouvrant à l'extérieur, les associations, ont trouvé un champ investi par d'autres acteurs avec lesquels il a fallu trouver des relations d'échange et de travail. Mais la théorie rejoint la pratique sur ce point, aussi Maryse Clary et Pierre Giolitto ont rappelé très tôt que le partenariat est un mode de fonctionnement privilégié en éducation à l'environnement car il est conforme à sa philosophie de partage de connaissances, de confrontation d'idées et de synergie dans l'action.

Encore faut-il que les partenariats fonctionnent de façon équilibrée. Les risques ne semblent pas trop importants pour l'école, tant qu'elle mobilise d'autres partenaires institutionnels comme les musées, les parcs nationaux ou régionaux, les collectivités territoriales ou des associations d'éducation à l'environnement dignes de ce nom.

Mais la question se pose à propos des partenariats avec les acteurs économiques. Et le fait que, dans ce volume, un assez grand nombre d'articles s'intéressent à ce type de relations est un signe des temps.

L'ErE s'est fondée à la rencontre d'une part d'une critique de la société, de ses modes de production et de consommation, d'autre part d'une remise en cause de l'école et de son fonctionnement ; elle visait à modifier, par l'éducation, le rapport des individus à la société et au monde. Or, la recherche de nouveaux publics et les restrictions des subsides de l'État ont conduit à un rapprochement des opérateurs de l'ErE avec les acteurs économiques à un moment où les accords de Rio, en établissant un compromis entre environnement et économie les désignaient comme interlocuteurs légitimes dans la construction des agenda 21 locaux. L'intérêt que peut trouver un intervenant en ErE à pénétrer un système administratif et économique et participer à la modification de ses processus de gestion justifie également l'entrée dans ce type de partenariat.

Cependant cette évolution comporte des difficultés et des risques. Le plus général provient du fait que le partenariat est par principe un contrat, tacite ou exprimé. Et même s'il résulte d'une entente entre deux parties qui, de façon volontaire et égalitaire, partagent un objectif commun et le réalisent, il demeure que, comme tous les contrats et à quelque échelle que ce soit, il s'exerce dans un champ de pouvoir. Quelle égalité entre une petite association et une multinationale ? Quelle liberté vis-à-vis d'un bailleur de fonds important ? Et s'il est donc si difficile de préserver strictement les principes de liberté et d'égalité qui fondent ces contrats, ne peut-on pas craindre une instrumentalisation de l'ErE ?

Le thème que ce volume aborde vient donc à point nommé à un moment où les publics de l'ErE s'élargissent et les partenariats deviennent de plus en plus divers. Cet ouvrage n'a pas la prétention d'être exhaustif, mais simplement de poser les problèmes, de questionner les pratiques et de contribuer à positionner les idées dans un débat qui reste ouvert. Nous espérons, à travers les textes rassemblés, avoir éclairé du mieux possible ce délicat exercice d'équilibre, pourtant central à la pratique de l'éducation à l'environnement, qu'est le partenariat. ❁

Note

¹ L'Ifrée s'est élargi en novembre 2000 en s'associant une nouvelle mission, celle de l'Observatoire Régional de l'Environnement (ORE) ; il est alors devenu Ifrée-ORE.